



Règlement du concours: Opération « FOOT de Cœur » *« Collecte de Bouchons en plastique »*



Le concours de collecte de bouchons en plastique est organisé par le **District des Ardennes** en collaboration avec l'association **les P'tits Bouchons d'Ardennes**. Ce concours est ouvert à tous les clubs, l'inscription est libre, et les conditions du règlement sont à respecter strictement:

Article 1 :

Nous nous engageons à participer et à respecter dans sa globalité les conditions du règlement ci-dessous : **« Concours de collectes de Bouchons en plastique »** qui se déroulera **du lundi 27 Novembre 2017 au mercredi 1 Juin 2018 inclus**.

Article 2 :

Nous nous engageons à collecter uniquement les bouchons en plastique, à les conditionner dans des sacs ou des cartons. **Tous les dépôts de bouchons hors délai ne seront pas comptabilisés.**

Article 3 :

Nous nous engageons à identifier les sacs ou cartons de bouchons **en y collant la fiche d'identification** (téléchargeable sur le site internet du District des Ardennes de Football) **dûment complétée.**

Article 4 :

Tout objet, autre que des bouchons en plastique pouvant augmenter le poids (exemple : bouteille d'eau, cailloux, objet en fer...) trouvé dans les sacs ou dans les cartons **entraînera son annulation ainsi que 5 kg en moins de pénalité.**

Les bouchons à récolter : **Les bouchons alimentaires** (eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...), **ménagés** (liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...), **de cosmétiques** (déodorants, laque, parfum...), **de produit d'hygiène** (dentifrice, shampoing, produits douche...) et **les couvercles en plastique** (chocolat et café en poudre, moutarde...).

Article 5 :

Pour un calcul plus équitable, pour le classement et les résultats du concours, il sera établi **une moyenne au centième près par kilo de bouchons collectés par licencié dans le club.**

Exemple de calcul : 25,650 kg collectés pour 100 Licenciés

$$\underline{25,650 : 100 = 0,256 \text{ kg}}$$

Article 6 :

Nous nous engageons à déposer ou à faire déposer la collecte de bouchons **identifiée au local de l'association (Rue Jules Lobet - 08000 Villers-Semeuse)** ou au siège du District des Ardennes de Football à BAZEILLES. **Les dépôts peuvent s'effectuer à tout moment du concours dans les bacs disposés devant le local à cet effet. Un classement intermédiaire sera communiqué et envoyé au club à mi- concours.**

Article 7 :

A la suite du concours, le classement final sera communiqué. **Le District des Ardennes et l'association les P'tits Bouchons d'Ardennes remettront lors de l'Assemblée Générale du District en juin, les prix et trophées aux 3 meilleurs Clubs-collecteurs.**